



Fonds Français pour
l'Environnement Mondial



Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial

Les eaux internationales





Fonds Français pour
l'Environnement Mondial

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial





- ➔ **PRÉSENTATION DU FFEM** P4-5
- ➔ **FONCTIONNEMENT DU FFEM** P6-7
- ➔ **PROJETS DU FFEM** P8-9
- ➔ **OBJECTIFS ET DOMAINES D'INTERVENTION DU FFEM** P10-12
- ➔ **PORTEFEUILLE DU FFEM DANS LE DOMAINE DES EAUX INTERNATIONALES** P13
- ➔ **STRATÉGIE D'INTERVENTION DU FFEM DANS LE DOMAINE DES EAUX INTERNATIONALES** P14-23



→ PRÉSENTATION DU FFEM (FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL)



L E FFEM A POUR OBJECTIF DE FAVORISER LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL DANS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT.

Il subventionne, dans ces projets, la préservation des grands équilibres de notre planète concernant :

- la biodiversité
- les changements climatiques
- les eaux internationales
- la dégradation des terres et la désertification
- les polluants organiques persistants (POP)
- la couche d'ozone stratosphérique



Le FFEM intervient :

- en appui à des réalisations concrètes dans les pays bénéficiaires,
- avec une démarche d'apprentissage et en testant des approches innovantes ou exemplaires,
- à la demande d'un de ses 5 partenaires institutionnels français,
- en cofinancement minoritaire,
- en outil additionnel à l'aide extérieure française, comptabilisé en aide publique au développement.





Le FFEM est un fonds public bilatéral créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du Sommet de Rio. Il a pour objectif de favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement et en transition.

Constitué pour une première période allant de 1994 à 1998, il a été reconduit pour une deuxième phase de 1999 à 2002, puis pour une troisième de 2003 à 2006. La dotation quadri-annuelle se monte, pour chacune de ces phases, à 67 M euros.

Abondé par le budget de l'Etat, le FFEM contribue à l'aide publique au développement. Ses ressources s'élèvent à 271 millions d'euros pour les années 1994-2010. Il s'ajoute à la contribution de la France au Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF).

Sur 188 projets identifiés au niveau du FFEM, 42 associent des ressources du FEM.

Le FFEM est un instrument de la politique française de coopération et de développement qui intègre les thèmes de l'environnement mondial dans les projets de développement durable, qui soutient les partenariats multi-acteurs et qui s'inscrit dans les priorités géographiques de l'aide française.

Le FFEM s'appuie sur cinq institutions membres françaises :

- Les ministères chargés :
 - de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi (MEIE)
 - des Affaires étrangères et européennes (MAEE)
 - de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT)
 - de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR)
- l'Agence Française de Développement (AFD), qui est également en charge de la gestion du FFEM.



→ FONCTIONNEMENT DU FFEM



Le FFEM s'appuie sur trois instances :

- le comité de pilotage,
- le comité scientifique et technique,
- le secrétariat.

Le comité de pilotage : l'instance de décision

Le comité de pilotage du FFEM est composé des 5 partenaires institutionnels : MEIE, MEEDDAT, MAEE, MESR, AFD. Il est présidé par le représentant du ministère chargé de l'Economie (Direction générale du Trésor et de la politique économique).

Lors de réunions pluriannuelles, le comité se prononce sur :

- la politique générale du FFEM, notamment sur ses orientations géographiques, ses domaines d'intervention et sur le budget du secrétariat,
- les fiches d'identification après avis du comité scientifique et technique,
- les rapports d'évaluation, ce qui permet ensuite au secrétariat d'engager les fonds.

Le comité de pilotage nomme les membres du comité scientifique et technique.





Le comité scientifique et technique : l'instance consultative

Il se compose de dix personnalités reconnues pour leurs compétences économiques, environnementales et sociales dans les domaines couverts par le FFEM :

- il émet des recommandations au stade de l'identification et émet des observations au stade de l'engagement,
- il anime et effectue des travaux relatifs aux aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'environnement mondial,
- il participe, avec les institutions membres et le secrétariat, aux initiatives visant à informer et à sensibiliser les partenaires français et internationaux sur les enjeux de l'environnement mondial.

Le secrétariat du FFEM

Le secrétariat du FFEM est une structure légère, composée de 10 agents permanents, qui a pour rôle :

- l'instruction et le suivi des projets financés par le FFEM, en liaison avec ses institutions-membres,
- la préparation et mise en œuvre des décisions du comité de pilotage,
- les relations sectorielles avec les partenaires institutionnels, scientifiques, économiques et associatifs
- le suivi du FEM, du Fonds Multilatéral du Protocole de Montréal et des relations sectorielles avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

Placé au sein de l'AFD, dans une structure spécifique, il bénéficie de ses services comptables et financiers ainsi que de son réseau d'agences locales.



→ PROJETS DU FFEM



Critères d'éligibilité

Pour être éligible, un projet doit :

- avoir un impact significatif sur l'environnement mondial,
- concourir au développement économique et social du pays et des populations bénéficiaires,
- être innovant et créer un effet démonstratif et reproductible,
- présenter une pérennité sociale, institutionnelle et économique après sa réalisation,
- être mis en œuvre par un organisme efficient,
- être financé majoritairement par d'autres bailleurs de fonds (y compris locaux), le FFEM apportant un financement complémentaire,
- être cohérent avec les priorités de la politique française de coopération et de développement.

Ne sont pas éligibles :

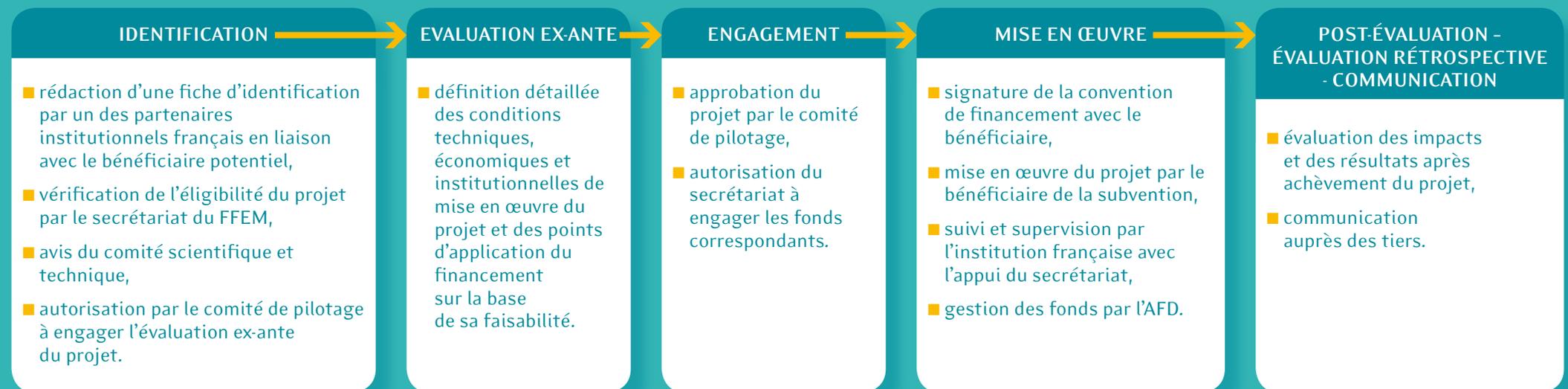
- les programmes se limitant au renforcement de capacités et de recherche non liés à un projet de développement,
- les activités récurrentes et les coûts de fonctionnement d'institutions ou d'organismes.

Les pays éligibles au FFEM sont tous les pays en développement et à économie de transition éligibles à l'aide publique au développement au sens de l'OCDE. Cependant, la priorité du FFEM va aux pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP) et en pratique, 65% de ses ressources bénéficient à l'Afrique et à la Méditerranée.





Le cycle des projets



→ OBJECTIFS ET DOMAINES D'INTERVENTION DU FFEM



Eaux internationales

LES EAUX INTERNATIONALES, continentales (en surface ou souterraines) ou marines, sont souvent communes à plusieurs Etats ou n'appartiennent à personne.

Ces eaux sont notamment menacées par une exploitation excessive et par la pollution ou l'érosion des sols.

L'objectif du FFEM est de contribuer à une meilleure gestion des eaux internationales. Il privilégie les projets qui :

- donnent une place importante à la collaboration entre Etats,
- renforcent les réseaux de mesure et les systèmes de suivi,
- contribuent à diminuer les sources de pollution.

Biodiversité

LA BIODIVERSITÉ est l'ensemble des gènes, des espèces et des écosystèmes de notre planète. Cette biodiversité est gravement menacée. Pour la maintenir, les projets financés par le FFEM visent à mettre en œuvre les grandes orientations de la Convention sur la Diversité Biologique.

Ces projets concernent :

- la conservation des espèces et des espaces,
- l'usage traditionnel des ressources naturelles par les populations,
- la gestion durable des ressources naturelles pour en faire un atout du développement économique et social.

Les projets doivent tenir compte des populations locales, les impliquer dans la protection de leur environnement et les faire bénéficier des avantages correspondants.

Changements climatiques

LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE résulte du renforcement de l'effet de serre lui-même issu de l'accroissement de la concentration dans l'atmosphère de gaz, principalement de gaz carbonique.

Le FFEM encourage les projets qui réduisent la consommation de carbone fossile ou organique par :

- la promotion d'énergies renouvelables et d'énergies faiblement émissives en gaz à effet de serre,
- la valorisation de la biomasse,
- l'efficacité énergétique dans les secteurs consommateurs d'énergie,
- le stockage du carbone dans les forêts, les sols et le sous-sol.





Dégradation des terres / Désertification

LA **DÉSERTIFICATION** résulte des variations climatiques et des actions anthropiques conduisant à une dégradation des écosystèmes des zones arides. Ce phénomène affecte à la fois la biodiversité et les conditions sociales et économiques des populations. L'action du FFEM est en grande partie localisée dans les pays sahariens et sahéliens. Il finance prioritairement les projets au niveau local visant à soutenir la résilience des écosystèmes ou à inverser le processus de désertification là où cela est encore possible. Il soutient en particulier l'agroécologie.

Polluants organiques persistants (POP)

Il s'agit de douze substances dangereuses (pesticides, produits chimiques industriels, sous-produits chimiques) à longue durée de vie et migrant dans les sols et l'eau parfois sur de très longues distances. S'accumulant au long de la chaîne alimentaire, ils sont ingérés par les êtres vivants chez lesquels ils sont à l'origine de problèmes immunitaires et de malformations génétiques. Compte tenu de l'impact important des POPs sur l'environnement et la santé, le FFEM, depuis 2004, soutient des projets d'élimination de ces polluants.

Couche d'ozone

Le secrétariat du FFEM assure pour le compte du MEIE, en concertation avec le MEEDDAT et le MAEE, des activités de suivi des stratégies et de conseil sur les orientations soumises par les pays membres au Protocole de Montréal et à la gouvernance du Fonds multilatéral. Ce dernier a pour objectif de financer sous forme de dons des projets d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone stratosphérique (SAO) dans les pays en développement. Le secrétariat de FFEM assure également le pilotage de la mise en œuvre et la gestion des projets identifiés puis présentés par la France au Fonds multilatéral⁽¹⁾. Les financements correspondant s viennent en déduction de la contribution française au Fonds multilatéral. Les modes d'intervention sont les suivants : études de préparation de projets identifiés ; la mise en œuvre des projets d'investissement (conversion d'équipements industriels ou de processus de production) et de plans nationaux d'élimination finale de SAO ; l'assistance technique, la formation, la sensibilisation du public et le renforcement institutionnel.

⁽¹⁾ Ces projets font l'objet d'une procédure spécifique.



→ OBJECTIFS ET DOMAINES D'INTERVENTION DU FFEM



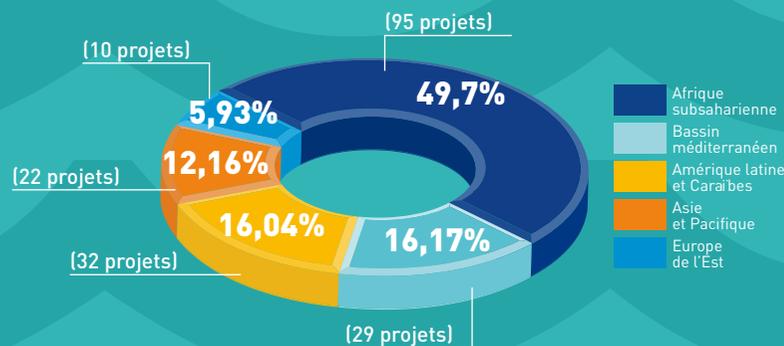
Les chiffres clefs des projets, hors ozone

Le FFEM en quelques chiffres

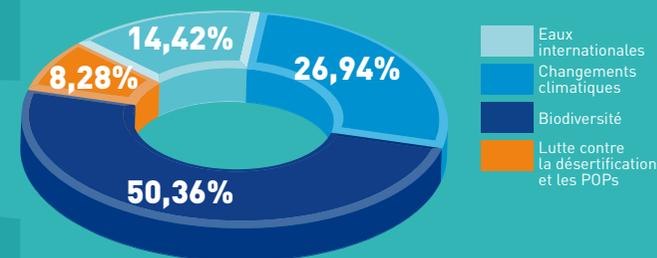
En fin d'année 2008, **188 projets** étaient instruits ou en cours d'instruction, représentant un montant potentiel d'engagements d'environ **207 millions d'euros**.

Le montant moyen d'une subvention du FFEM est de l'ordre de **1 à 1.5 million d'euros**, représentant en général entre **15% et 35%** du coût du projet.

Répartition géographique



Répartition par domaine



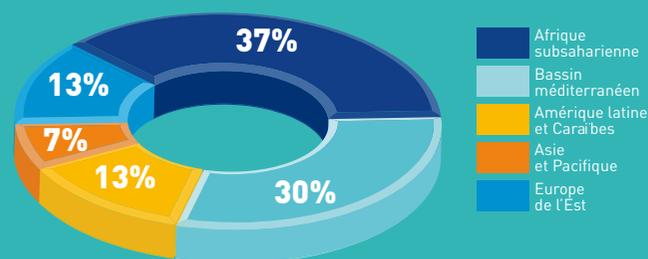
→ PORTEFEUILLE DU FFEM

DANS LE DOMAINE DES EAUX INTERNATIONALES



Le portefeuille du FFEM dans le domaine des eaux internationales contient 30 projets, à la fin de l'année 2008, identifiés dans une cinquantaine de pays : 11 en Afrique, 9 en Méditerranée, 4 en Amérique latine, 6 en Europe de l'Est et en Asie pour un montant total de 35 millions d'euros.

Répartition du portefeuille de projets eaux internationales par région



Le portefeuille du FFEM dans le domaine des eaux internationales est majoritairement centré sur l'appui aux institutions de gestion des masses d'eau partagées, en particulier les fleuves internationaux. Il contient également d'autres secteurs d'intervention : protection des bassins versants, amélioration de la qualité des eaux, la gestion des zones côtières, les aquifères. Il y a lieu d'y ajouter les projets de protection des zones côtières, de conservation des écosystèmes littoraux et d'appui aux populations littorales qui combinent des objectifs au titre de la biodiversité et des eaux internationales.

Le FFEM et les eaux internationales

L'eau pose un double défi, tant pour la gestion durable des ressources que pour l'accès des populations pauvres. La pression sur la ressource en eau ne cesse de s'accroître : les volumes disponibles ne peuvent plus satisfaire l'ensemble des besoins générés par la croissance démographique et le développement économique. D'ici à 2025, la consommation domestique croîtra d'environ 40 % et la consommation pour

l'irrigation, qui représente 70 % des prélèvements, de 20 %. Cette pression est particulièrement sensible dans les pays du pourtour méditerranéen dont certains sont passés sous le seuil de pénurie absolue fixée par les Nations Unies à 500 m³/habitant/an. En outre, lorsque ces ressources sont partagées entre plusieurs pays, cette tension peut s'accompagner de conflits extrêmes.

En parallèle, la qualité des eaux marines et continentales ne cesse de se dégrader sous la pression des rejets qui y sont déversés, y compris dans les nappes souterraines. Les ressources halieutiques et leurs habitats sont menacés dans les milieux marins et les zones humides. La circulation des eaux de surface et souterraines est affectée par l'urbanisation, les infrastructures hydrauliques et le développement agricole. Ces évolutions conduisent à devoir faire face à une crise majeure dans l'utilisation durable des ressources en eau.

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial contribue au financement des projets ayant un impact sur l'environnement global.



→ STRATÉGIE D'INTERVENTION DU FFEM

DANS LE DOMAINE DES EAUX INTERNATIONALES



A la différence des autres domaines de l'environnement global, il n'existe pas de convention internationale dans le domaine des eaux internationales permettant d'asseoir une vision partagée des objectifs à atteindre et des moyens à mettre en œuvre.

Néanmoins, les recommandations des principales réunions internationales qui se sont tenues ces dernières années (La Haye, Kyoto) et les principaux accords particuliers (Convention d'Helsinki, Directive Cadre européenne) définissent un cadre d'objectifs sur lequel s'appuie le FFEM pour construire sa stratégie.

On entend par «Eaux Internationales» les eaux marines ou continentales auxquelles plusieurs entités (Etats, Nations) peuvent avoir accès et dont les ressources sont partagées et utilisées conjointement. L'intégrité de ces écosystèmes est menacée par des pollutions de multiples origines : urbaine, industrielle et agricole. L'exploitation des ressources ne fait que rarement l'objet d'une gestion concertée et raisonnée.

Cette situation a souvent conduit à une surexploitation des ressources et à une dégradation des milieux naturels. Le but du FFEM dans le domaine des eaux internationales est donc d'assurer la pérennité de ces milieux et une gestion durable des ressources qu'ils hébergent par le soutien aux institutions transnationales ayant autorité sur ce secteur.

Articulation entre mondial et local

L'articulation entre les problèmes globaux d'environnement tels que ceux des eaux internationales et les traitements locaux que nécessite la recherche de solution est une des priorités stratégiques du FFEM. Elle nécessite d'élaborer des projets ayant vocation à travailler à différentes échelles et avec l'ensemble des acteurs concernés. Elle nécessite en outre d'intervenir simultanément sur plusieurs champs, de l'élaboration des politiques aux actions de terrain.





Articulation entre développement et environnement

Le FFEM privilégie les projets conciliant des objectifs de développement et de préservation de l'environnement. Cette exigence est rendue parfois délicate du fait de la puissance des dynamiques de développement en œuvre dans certains espaces, les zones côtières par exemple. Cette articulation est néanmoins une priorité du FFEM, garante de son insertion dans les dynamiques à l'œuvre.

Adaptation

Les impacts du changement climatique sur les eaux sont multiples : régimes pluviométriques, fréquence des événements extrêmes, élévation du niveau des eaux, gels agricoles, diversité biologiques, ... il convient d'anticiper de tels phénomènes et d'élaborer des stratégies d'adaptation pour les différents secteurs concernés : environnement, infrastructures, santé, agriculture, énergie, tourisme.

Articulation avec les autres domaines de l'environnement mondial

Le domaine des eaux internationales couvre un champ extrêmement vaste qui vient souvent contribuer aux objectifs d'autres domaines de l'environnement mondial. Cette convergence des objectifs des différentes conventions vers le domaine des eaux internationales est révélatrice du rôle central de l'eau dans les écosystèmes.

Il en est ainsi des projets visant à la protection des zones humides, des zones côtières où des écosystèmes marins qui contribuent conjointement aux objectifs du champ des eaux internationales mais aussi à ceux de la convention sur la biodiversité (CBD), de la convention sur les zones humides (Ramsar) ou des conventions sur les mers régionales.

Les projets visant à la restauration de la qualité des eaux marines ou continentales sont fortement corrélés aux objectifs des projets visant à l'élimination des POPs, principal facteur de dégradation de la qualité des eaux.

Les projets d'appui à la gestion des bassins versants et à la restauration des écosystèmes dégradés peuvent être lus comme des projets de lutte contre la désertification et à ce titre éligible aux objectifs de la convention sur la lutte contre la désertification (CLD). Ces mêmes projets en soutenant les actions de régénération des écosystèmes et le développement de nouvelles pratiques agricoles contribuent à une meilleure séquestration de gaz à effet de serre dans ces écosystèmes. A ce titre, ils sont éligibles au titre de la convention sur la limitation des émissions de gaz à effet de serre (CCC).

Enfin, les projets de protection des zones humides et des zones côtières peuvent être analysés sous l'angle des effets attendus en terme d'adaptation aux effets du changement climatique, en particulier la remontée attendue du niveau des eaux marines.



→ STRATÉGIE D'INTERVENTION DU FFEM

DANS LE DOMAINE DES EAUX INTERNATIONALES

Les méthodes d'intervention

De manière générale, les objectifs assignés aux projets FFEM dans le domaine des eaux internationales visent à faciliter la collaboration entre Etats pour la mise en œuvre de cadres politiques et législatifs et/ou à soutenir la réalisation d'investissements communs.

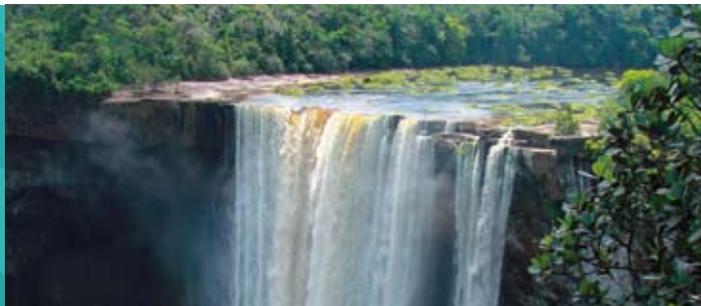
Ces projets sont donc par nature complexes à mettre en œuvre et supposent l'existence de maîtrises d'ouvrage suffisamment robustes pour gérer de tels programmes. Il n'est donc pas rare qu'une première étape soit nécessaire visant à renforcer les capacités institutionnelles des maîtrises d'ouvrage.

Ce n'est que dans un second temps, après que le processus d'apprentissage ait été acquis, qu'il est possible de confier à ces opérateurs internationaux la réalisation des actions ayant un impact opérationnel sur le terrain. Ainsi, plus encore que dans d'autres domaines de l'environnement global, les interventions dans le domaine des eaux internationales s'inscrivent dans la durée, sur des pas de temps longs.

Globalement, le FFEM soutient la mise en place d'observatoires de l'environnement des écosystèmes marins et continentaux.

Ces observatoires peuvent être un outil pertinent de suivi de l'état des milieux quand ceux-ci font l'objet de fortes pressions (régimes hydriques erratiques, surexploitation des pêcheries, plantes invasives, dégradation des bassins versants,...).

Néanmoins, ces systèmes d'observation et de suivi des milieux ont un coût de fonctionnement élevé, parfois hors de portée des pays concernés et il convient dès lors d'identifier les mécanismes de financement adaptés à ce type de projet.



De part ces spécificités, la participation des opérateurs privés et/ou des ONG et des collectivités locales reste peu fréquente dans le domaine des eaux internationales. Il y a lieu de susciter le développement d'autres schémas institutionnels et d'autres modes opératoires pour la mise en œuvre des projets, en particulier dans les projets n'ayant pas pour objectif prioritaire de soutenir l'émergence d'instances internationales de gestion des ressources, en matière de gestion des bassins versants par exemple.

Les axes d'intervention du FFEM

En terme d'intervention, il y a lieu de distinguer les projets portant sur les eaux continentales de surface ou souterraines et les eaux marines. Bien que les problématiques et les méthodologies d'intervention soient souvent proches, elles font appel à des acteurs différents qui justifient d'un traitement spécifique.

Les eaux continentales

Dans le domaine des eaux continentales, le FFEM cherche à promouvoir les principes d'une gestion intégrée des ressources en eau qui consiste à gérer les ressources en eau en respectant les équilibres naturels liés à l'eau, à éviter les prélèvements excessifs et les pollutions, à développer et maîtriser la mobilisation des ressources, à prévenir et protéger des inondations et à assurer une allocation équitable entre les différents usages.

Les interventions dans ce domaine recouvrent quatre axes principaux :

→ La gestion des fleuves nationaux et internationaux

Les interventions portent sur la construction ou le soutien aux institutions de gestion participative des ressources (autorités nationales, organismes de bassin) en adaptant leurs fonctions aux spécificités locales





(rôles public/privé, appuis en conseils, renforcement des régulations, outils financiers,...). L'amélioration des dispositifs de collecte et d'échanges des données pour une meilleure connaissance des ressources en eau et le développement d'outils d'aide à la décision est un axe majeur d'intervention dans ce domaine.

Les dimensions transfrontalières et la gestion des fleuves internationaux constituent un enjeu politique majeur.

Quatre fleuves internationaux ont été identifiés comme prioritaires dans la zone d'intervention française : le Niger, le Sénégal, le Nil et le Mékong. Des actions conjointes entre l'AFD, le Ministère des Affaires Etrangères et le FFEM visent à appuyer les mécanismes et institutions régionales de concertation et de gestion partagée dans ces bassins.

APPUI A LA COMMISSION DU FLEUVE MEKONG (MRC)

Pays : Laos, Thaïlande, Cambodge, Vietnam
Bénéficiaire : Mékong River Commission (MRC)
Contribution FFEM : 3,5 M Euros

Un système d'observation hydrologique régional fiable, partagé par les 4 pays membres, pour le suivi des ressources en eau du bassin.

Une vingtaine de stations hydrométéorologiques existantes seront sélectionnées sur les principaux affluents du Mékong et du Tonle Sap et le delta du Mékong.

SYSTEMES D'OBSERVATION DES CYCLES HYDROLOGIQUES DANS LE BASSIN DE LA VOLTA

Pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo.
Bénéficiaire : Organisation Météorologique Mondiale
Contribution FFEM : 1,00 M Euros

Le projet vise à une meilleure connaissance du cycle hydrologique : soutien à la mise en place de systèmes d'observation hydro-météorologiques permettant de connaître précisément l'état du système. L'intervention est ciblée sur les observatoires du bassin des Voltas.

APPUI A LA MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT DU BASSIN DU FLEUVE NIGER

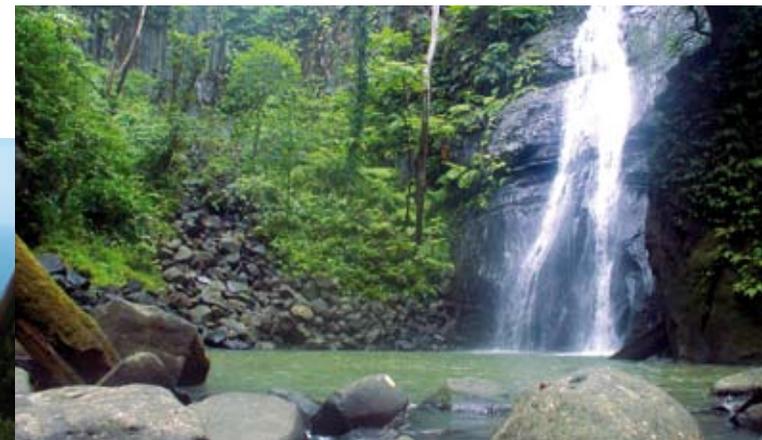
Pays : Multi-Pays – Régional Afrique
Bénéficiaire : Autorité du Bassin du Niger (ABN)
Contribution FFEM : 1,20 M Euros

Le projet contribue à la mise en place d'un observatoire de l'environnement dans le bassin du Niger. Il contribue à renforcer le rôle de coordination de l'ABN et à améliorer la concertation à l'échelle du bassin. L'objectif de l'observatoire de l'environnement est de suivre à travers la mise en place d'un réseau, l'évolution de l'environnement dans le bassin du Niger. Il s'agit de pouvoir suivre et mesurer les changements et de fournir aux acteurs et aux décideurs des informations nécessaires pour éclairer la prise de décision.



→ STRATÉGIE D'INTERVENTION DU FFEM

DANS LE DOMAINE DES EAUX INTERNATIONALES



→ Les économies d'eau d'irrigation

La demande en eau doit prioritairement être satisfaite à partir des volumes d'eau économisés plutôt que par la mobilisation de ressources nouvelles. Les marges de progrès dans les réseaux urbains sont importantes mais les enjeux en volume restent dans les économies d'eau en irrigation qui représente 80 % des volumes consommés. En Méditerranée, une amélioration de l'efficacité technique de 10 % libérerait 50 % de plus pour les usages domestiques et industriels. Les économies d'eau en irrigation constituent donc un axe majeur des actions à mettre en œuvre pour atteindre les OMD.

L'évolution de l'agriculture pluviale à travers des techniques innovantes comme l'agriculture de conservation participe également aux économies d'eau car elle permet de répondre à l'accroissement de la demande en produits alimentaires sans recours à l'irrigation.

→ La gestion des bassins versants amont

La protection des bassins versants est souvent négligée malgré les coûts directs et indirects liés à l'envasement des retenues, à l'érosion des sols, aux inondations accentuées par la déforestation, à l'augmentation des traitements du fait de la turbidité des eaux, à la perte de biodiversité, à la dégradation des zones humides et côtières, à la prolifération des espèces invasives, ...

Une gestion par bassins versants ne bénéficie pas seulement aux populations amonts mais aussi aux usagers de l'aval. Elle génère en outre des effets globaux : séquestration de carbone, protection de la biodiversité, évolution des régimes hydriques, lutte contre la désertification.

GESTION DES ECOSYSTEMES FLUVIOLACUSTRES DU RIO MAGDALENA

Pays : Colombie

Bénéficiaire : Corporation autonome régionale du haut Magdalena

Contribution FFEM : 1,6 M Euros

Le projet vise à soutenir les autorités colombiennes dans leurs efforts pour restaurer les écosystèmes dégradés dans le bassin du Rio Magdalena et se prémunir contre les effets néfastes des politiques agricoles, industrielles et urbaines.





La régulation de la demande

97 % des réserves d'eau douce sont stockées dans les nappes souterraines qui constituent une réserve essentielle en particulier dans les régions souffrant d'un déficit chronique. Ces réserves se chargent de plus en plus en effluents industriels, agricoles et urbains (nitrates, phosphates, ...) qui affectent la qualité des eaux. Les prélèvements effectués sur ces stocks ne sont parfois pas compatibles avec une gestion durable de la ressource et conduisent dans certaines conditions à modifier les flux de circulation hydraulique de façon irréversible. Il convient donc d'évaluer le potentiel d'exploitation durable de ces ressources et les modalités institutionnelles de sa gestion.

D'autre part, la réalisation des OMD ne pourra se dispenser de réalisation de grands investissements de mobilisation des ressources en eau (grands ouvrages de mobilisation de la ressource, transferts entre bassins, campagnes de forages).

Il convient donc d'évaluer les modes de gestion de ces investissements et leurs impacts environnementaux. A titre prospectif, d'autres opportunités en matière de mobilisation des ressources doivent être analysées en termes économiques, sociaux et environnementaux, en particulier l'exploitation des ressources en eau non conventionnelles.

Enfin, dans le cadre des situations de pénuries qui prévalent actuellement et qui pourraient être amenées à se généraliser, l'analyse des flux économiques de circulation de l'eau (eau virtuelle) offre une grille de lecture de l'offre et de la demande qui doit être intégrée à la réflexion sur les modes de gestion de ces ressources.

→ Les eaux souterraines

Si les eaux de surface partagées entre plusieurs Etats sont souvent soumises à des dispositifs de gestion transnationaux, il n'en est pas de même pour les eaux souterraines, traitées dans un cadre national.

Le FFEM soutient la mise en place du dispositif de gestion partagée des eaux souterraines. Il intervient en particulier dans les zones d'exploitation intensive des eaux souterraines par les populations.

SYSTEME AQUIFERE DU SAHARA SEPTENTRIONAL

Pays : Algérie, Tunisie, Libye

Bénéficiaire : OSS

Contribution FFEM : 0,8 M Euros

Le projet vise à améliorer les performances du système de gestion intégré des ressources en eau souterraines du système aquifère du Sahara.



→ STRATÉGIE D'INTERVENTION DU FFEM

DANS LE DOMAINE DES EAUX INTERNATIONALES



Les eaux marines

Dans le domaine des eaux marines, le FFEM soutient les actions de préservation et de restauration des écosystèmes ainsi que le renforcement des instances de gestion participative de ces milieux.

→ Pollutions telluriques

La plupart des eaux résiduelles sont aujourd'hui rejetées dans le milieu naturel sans traitement préalable et contribuent ainsi fortement à la dégradation de ces milieux, en particulier les milieux marins. Les actions à mettre en œuvre pour amener à une réduction de ces menaces portent sur la mise en place d'institutions régionales ayant la capacité à influencer les politiques nationales en matière de traitement des eaux résiduelles et le soutien à la mise en place de plans d'actions locaux afin de traiter les risques critiques.

APPUI A LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN GLOBAL DE DEPOLLUTION ET DE PROTECTION DE LA LAGUNE DE NADOR

Pays : Royaume du Maroc
Contribution FFEM : 0,5 M Euros
Bénéficiaire : Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement

La lagune de Nador, située sur la côte méditerranéenne du Royaume du Maroc, est l'une des plus importantes lagunes de la Méditerranée par sa taille (15000 ha) et sa biodiversité (site RAMSAR depuis 2005 et SIBE marocain).

Le projet vise à contribuer à la reconquête de la qualité des milieux, à leur dépollution, à leur protection et à leur gestion, dans une perspective de développement économique de la zone

→ Transport maritime

A priori peu polluant, le transport maritime a aujourd'hui des impacts sur les eaux marines internationales à travers la pollution aux hydrocarbures et l'introduction d'espèces invasives par les eaux de ballast. Le transport maritime a une part importante dans les rejets d'hydrocarbures en mer. Ils se font sous forme d'accidents ou de déversements illicites volontaires. L'impact des dérivés du pétrole sur les écosystèmes dépend du type de produit déversé et des conditions générales prévalant au moment du déversement. Il peut s'avérer très important et toucher toutes les composantes d'un milieu. Différentes Conventions réglementent les déversements mais leur application n'est pas toujours effective. Un appui à la mise en œuvre de ces conventions est un point d'application pertinent pour le FFEM, en particulier à destination des pays disposant de peu de moyen pour les mettre en œuvre. L'introduction d'espèces exotiques dans un écosystème peut être irréversible et de nombreux exemples montrent que cela représente une menace grave pour la biodiversité.





→ Gestion des pêcheries

PROGRAMME D'ACTION STRATEGIQUE DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Pays : Algérie, Liban, Maroc, Tunisie

Bénéficiaire : Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et Etats

Contribution FFEM : 1,8 M Euros

Le projet vise à fournir un appui au PAM centré sur le renforcement des capacités nationales et la réalisation d'études de pré-faisabilité sur les principales zones critiques en matière de pollution tellurique.

Les eaux de ballast des navires sont un vecteur important de transport des espèces marines hors de leurs écosystèmes d'origine. Le déballastage fait l'objet de mesures décrites dans une récente convention internationale dont la mise en œuvre reste imparfaite. Un appui du FFEM dans ce domaine, en particulier à destination des pays disposant de peu de moyens pour les mettre en œuvre, est un point d'application pour réduire ce type de menaces.

Toutes les pêcheries sont actuellement exploitées à leur maximum voire, pour de nombreuses d'entre elles, en état de surexploitation. Il y a donc nécessité de soutenir les actions visant à mettre en place des structures de concertation afin de définir les modalités d'une exploitation durable des ressources halieutiques. L'échelle pertinente d'intervention de ces instances de concertation est «l'écosystème marin» (LME) qui permet d'appréhender la question de la préservation des espèces au niveau de leur biotope.

Cette approche nécessite le soutien à la mise en place d'instance de concertation ayant compétence sur ces LME et par conséquent implique généralement plusieurs Zones Economiques Exclusives (ZEE).

PROJET REGIONAL DES PECHEES DU SUD-OUEST DE L'OCEAN INDIEN (SWIOFP)

Pays : Kenya, Tanzanie, Mozambique, Afrique du Sud, Union des Comores, Seychelles, Madagascar, Maurice

Bénéficiaire : FAO

Contribution FFEM : 0,8 M Euros

Le projet vise à soutenir la création d'une organisation internationale de gestion des pêcheries dans le sud-ouest de l'océan indien.



→ STRATÉGIE D'INTERVENTION DU FFEM DANS LE DOMAINE DES EAUX INTERNATIONALES



→ Gestion des zones côtières

En synergie avec les actions mises en œuvre par le FFEM dans le domaine de la protection de la biodiversité, le FFEM intervient dans le domaine des eaux internationales pour soutenir les actions de protection des zones côtières qui sont les premières victimes de l'anthropisation des milieux du fait de la croissance démographique qui affecte principalement les zones côtières ainsi que le développement des activités industrielles et touristiques. Ces actions de protection des zones côtières passent par l'élaboration de schéma d'aménagement, le soutien à la mise en place de mesure de protection et de conservation en concertation avec les populations locales.

En outre, sous l'effet du réchauffement climatique, il est en outre probable que ces zones côtières seront les premières affectées par la remontée du niveau des eaux et, par conséquent, des mesures de suivi, de prévention des risques voire d'atténuation sont à mettre en œuvre.

TUNISIE – ILE DE LA GALITE

Pays : Tunisie

Bénéficiaire : Agence de protection et d'Aménagement du littoral (APAL)

Contribution FFEM : 1,475 M Euros

Le projet a pour objectif de sauvegarder les ressources naturelles et les éléments les plus remarquables de la biodiversité marine et littorale de la Tunisie, et particulièrement ceux qui présentent un intérêt au niveau de l'ensemble de la Méditerranée.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DE L'ARE DE CONSERVATION MARINE DE ILE DU COCO - COSTA

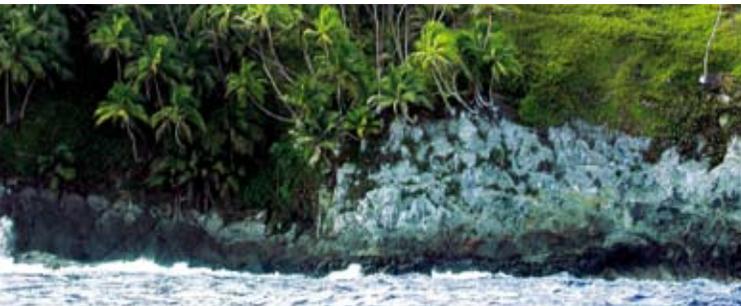
Pays : COSTA RICA

Bénéficiaire : Ministère de l'Environnement et de l'Energie

Contribution FFEM : 1,065 M Euros

Le projet a pour objectif de réduire les menaces pesant sur la biodiversité marine (surpêche,...) et terrestre (invasion d'espèces allochtones,...) de l'île du Coco grâce à la consolidation et à la pérennisation des capacités de gestion du Parc National.





→ Aires marines protégées

La dégradation observée des écosystèmes marins et côtiers nécessite la mise en place de politiques de protection et de conservation des écosystèmes menacés. Les projets soutenus par le FFEM s'articulent autour de ces principes en s'attachant à impliquer les populations locales dans le processus de protection.

INITIATIVE RÉGIONALE POUR LA PROTECTION DES RÉCIFS CORALLIENS - PACIFIQUE

Pays : Samoa, Cook Islands, Solomon Islands, Fidji, Vanuatu, Kiribati, Tonga, Tuvalu, *CTOM français éligible au FFEM* : Wallis et Futuna, *CTOM français inclus dans l'initiative au titre d'actions prises en charge par les apports financiers des ONGs, WWF, UNF et CI* : Nouvelle Calédonie, Polynésie Française
Bénéficiaire : Conservation International
Contribution FFEM : 2 M Euros

Le projet vise à la protection et à la valorisation des récifs coralliens par les petits pays insulaires du Pacifique Sud. Pour cela, un réseau d'Aires Marines protégées est développé et des mesures de limitation de l'érosion des bassins versants sont prises pour éviter la destruction des coraux.





POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTEZ:

→ A L'ÉTRANGER

- Ambassade de France
- Service de coopération et d'action culturelle
- Poste d'expansion économique
- Réseau des agences de l'Agence Française de Développement (*dans 43 pays*)

→ EN FRANCE

Institutions publiques partenaires du FFEM

- **Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi
DGTPE**
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12
Tel : +33 (0) 1 44 87 73 58
- **Ministère des Affaires étrangères
et européennes**
20, rue monsieur
75700 Paris 07 SP
Tel : 01 53 69 31 29
- **Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement durable
et de l'Aménagement du Territoire**
Direction des affaires européennes internationales
Sous Direction du changement climatique
et du développement durable
Tour Pascal A
92055 La Défense Cedex
Tel : +33 (0) 1 40 81 76 72

- **Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
DREIC**
1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05
Tel : +33 (0) 1 55 55 84 54

- **Agence Française de Développement**
5, rue Roland Barthes
75598 Paris cedex 12
Tel: +33 (0) 1 53 44 31 31

- **Le Secrétariat du FFEM
AFD/STR**
5, rue Roland Barthes
75598 Paris cedex 12
Tel : +33 (0) 1 53 44 42 42
Fax : +33 (0) 1 53 44 32 48
Site Internet : <http://www.ffem.fr>
Email: ffem@afd.fr

